COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de juillet à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Anne-Maïté TURMEL, Laurence HUZE, Messieurs Michel DUPAS, Aurélien LEBARON, Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Michel RIO, Luc HEBERT, Christophe MARON, Franck LAMBLARDY

Absents: Mme Isabelle BAILLY-PURNU, MM. Michel PHILIPPE, Thomas DEHAUMONT,
Pouvoirs: M. Michel PHILIPPE a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN

Madame Laurence HUZE a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants: 13

date de la convocation : 06/07/2018

Urbanisme-Environnement :

1) Enquête publique pour le PLU

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la Mairie les :

- Mardi 21 aout de 16h à 19h,
- Samedi 1 septembre de 9h à 12h,
- Vendredi 21 septembre de 16h à 19h

Une information sera distribuée fin juillet dans les boîtes aux lettres des habitants et diffusée sur le site internet communal.

2) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Une maison située 12 A, rue de l'avenir est en vente. La municipalité n'exerce pas son droit de préemption urbain sur ce bien.

Finances et Affaires scolaires :

1) Tarif restaurant scolaire 2018/2019 :

Suite à la réunion de la Commission des affaires scolaires du 9 juillet 2018,

En application du décret du 29 juin 2006 paru au JO du 30 juin 2006, le Conseil municipal décide de fixer le prix du repas au restaurant scolaire à :

- **4.05€** (pour les enfants de maternelle),

- **4.15€** (pour les enfants de primaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'application de ce tarif pour la rentrée scolaire 2018/2019.

N.B :*Le budget global du restaurant scolaire augmente sensiblement du fait des travaux de peinture et de maintenance des locaux*

2) Tarif 2018/2019 Garderie Périscolaire:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, qu'à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, les tarifs de la garderie seront :

Nombre de présences pendant la période de facturation	Coût de l'unité		1er enfant		à partir du 2ème enfant	
	Matin (€)	Soir (€)	Matin (€)	Soir (€)	Matin (€)	Soir (€)
1	4,27	5,56	4,27	5,56	4,06	5,28
2	4,11	5,34	8,21	10,68	7,80	10,15
3	3,94	5,13	11,82	15,38	11,23	14,61
4	3,77	4,91	15,09	19,64	14,34	18,65
5	3,61	4,69	18,03	23,46	17,13	22,29
6	3,44	4,48	20,64	26,86	19,60	25,51
7	3,27	4,26	22,91	29,82	21,76	28,33
8	3,11	4,04	24,85	32,34	23,60	30,73
9	2,94	3,83	26,45	34,44	25,13	32,72
10	2,77	3,61	27,72	36,10	26,34	34,30
11	2,61	3,39	28,66	37,33	27,23	35,46
12	2,44	3,18	29,27	38,12	27,80	36,22
13	2,27	2,96	29,54	38,49	28,06	36,56
14	**2,11**	**2,74**	**29,47**	**38,42**	**28,00**	**36,50**
15	**1,94**	**2,53**	**29,08**	**37,91**	**27,62**	**36,02**
16	1,94	2,53	31,02	40,44	29,47	38,42
17	1,94	2,53	32,95	42,97	31,31	40,82
18	1,94	2,53	34,89	45,50	33,15	43,22
19	1,94	2,53	36,83	48,02	34,99	45,62
20	1,94	2,53	38,77	50,55	36,83	48,02
21	1,94	2,53	40,71	53,08	38,67	50,42
22	1,94	2,53	42,65	55,61	40,51	52,83
23	1,94	2,53	44,59	58,13	42,36	55,23
24	1,94	2,53	46,52	60,66	44,20	57,63
25	1,94	2,53	48,46	63,19	46,04	60,03

Adhésion :	
1er enfant	21,00 €
2nd enfant	14,00 €
à partir du 3ème enfant	gratuit

A partir du 2ème enfant, chaque enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 5%.

NB : en décembre, après l'expérimentation de la garderie de St Vigor et l'analyse associée, les conseils municipaux de St Vigor et Fontaine sous Jouy se réserve le droit de modifier les coûts et le mode de fonctionnement au 1er janvier 2019. Ces modifications éventuelles seront annoncées aux parents par courrier avant fin décembre 2018.

3) Tarif Opération « Devoirs faits » espace coup de pouce

Après une analyse des commissions des affaires scolaires-finances du 9 juillet 2018 sur le bilan de l'opération « Devoirs faits » pour l'année scolaire 2017/2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre cette opération pour l'année scolaire 2018/2019 dans les locaux de Fontaine sous Jouy et de fixer le tarif pour les familles à **1.50€/soir/enfant**
Une adhésion à l'accueil périscolaire sera demandée aux familles ne laissant pas leurs enfants habituellement à la garderie.

4) *Effectif scolaire* :
Afin d'améliorer son adaptation à la vie scolaire, à la demande de l'Inspection Académique, et en accord avec les communes concernées, un enfant sera scolarisé à l'école de Jouy/Eure.

Travaux voirie et chemins

-Rue des forets :

Vu la délibération du 13 octobre 2017 relative à la réalisation de trottoirs rue des forêts,
Vu l'état des lieux,

En complément de la réhabilitation du trottoir en cours, Monsieur le Maire propose de compléter les travaux par la réalisation d'un bicouche sur le cheminement créée entre la fin du trottoir, côté cimetière, et la dernière maison à la sortie du village.

Considérant qu'il convient de réaliser ce complément (bicouche sur 100m2 et gravillon rouge), le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise PLOURDE pour un montant de 1501€ HT soit 1801.20€ TTC; et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Une bâche a été posée par les employés communaux et sera garnie de plantes à l'automne pour tenir le talus.

-Antenne FREE : pour son implantation, des terrassements ont été réalisés par la Sté Plourde pour le passage d'une fibre optique entre le central du bourg et l'antenne le long de la RD63.

-Point Vert : la commune ne dispose toujours de bennes d'une contenance plus importante.
La mairie rédigera un courrier à EPN pour demander des bennes plus nombreuses et des bennes plus grandes et basses (15 m3).

Sécurité « zone 30 » :

Vu l'analyse effectuée par la commission travaux-voirie-chemins-sécurité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de limiter à 30km/heure la vitesse des véhicules rue du Bailli et rue de l'avenir, intégrant les résidences Beauregard et Sous la Ville. Il autorise Monsieur le maire à prendre les arrêtés municipaux s'y rapportant.

La commission Travaux-Voirie-Chemins-Sécurité est chargée de poursuivre cette étude « sécurité » pour les autres rues communales.

Elle définira également à la demande du Conseil municipal :

-les aménagements nécessaires et la signalisation adaptée afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire communal,
-la signalisation de sécurité des ponts de la rue de l'aulnaie.

EPN

1) Evolution des compétences d'EPN au 1er janvier 2019

Compétences d'Evreux Portes de Normandie Proposition d'évolution au l[er] janvier 2019 Avis du Conseil municipal

Certaines compétences exercées aujourd'hui par Evreux Portes de Normandie sont des compétences exercées auparavant par l'ex CCPN et qui demeuraient exercées sur ce seul territoire.
C'est le cas de l'Enfance/Jeunesse et des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, dont il avait été convenu, lors des travaux préparatoires à la fusion, que leur devenir serait fixé dans les deux années suivant la création d'EPN.

Il est aujourd'hui proposé de ne pas reprendre ces deux compétences à l'échelle du territoire communautaire et donc, qu'EPN les restitue aux communes de l'ex CCPN.
Un groupe de travail composé d'élus sera chargé d'étudier l'harmonisation des tarifs et services liés à la compétence enfance/jeunesse sur l'ensemble du territoire d'EPN. L'agglomération se laisse trois ans pour y parvenir.

Par ailleurs, il est proposé de créer une nouvelle compétence communautaire facultative pour la gestion des équipements touristiques. En effet, à ce jour, aucune compétence ne formalise officiellement la gestion par EPN de ses équipements touristiques. Ceux-ci n'entrent pas légalement dans la compétence obligatoire « promotion du tourisme ».

Aussi est-il proposé de régulariser cet état de fait, en créant spécifiquement une compétence facultative pour la gestion de nos équipements touristiques, compétence libellée ainsi qu'il suit :
« Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :
aires de camping-car existantes et à venir
le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey
le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie (Gauville/parville)
le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique ».

Cela sous-entend que tout nouvel équipement devra faire l'objet d'une procédure de modification des statuts d'EPN pour son intégration dans cette compétence. Cela ne concerne pas les itinéraires touristiques précités dans cette nouvelle compétence, qui seront listés dans le futur Schéma communautaire des itinéraires doux qui comportera plusieurs parties : les voies vertes, les chemins doux et les chemins de randonnées d'intérêt touristique. Ce Schéma sera délibéré et actualisé par le seul Conseil communautaire.

Il est donc aujourd'hui proposé de faire de nouveau évoluer les compétences d'EPN à compter du 1er janvier 2019.

Vu l'article L5211-17 du CGCT relatif à la modification des compétences,
Vu la délibération 19 du conseil communautaire du 19 juin 2018
Le Conseil municipal par 7 voix « pour » et 6 voix « contre » (MM. Lebaron, Lamblardy, Pouchin, Mmes Huzé, Turmel, Bray):

- EMET un avis favorable à l'évolution des compétences d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1 [er] janvier 2019 telle que précisée ci-après (cf statuts joints) :

Suppression des deux compétences facultatives n° 21 et 22 des statuts actuels d'EPN, qui étaient exercées sur le seul territoire de l'ex CCPN :

21° Enfance et Jeunesse :
Ouverture, gestion, fonctionnement et coordination, des structures Enfance et Jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement et activités périscolaires) ci-après :
Les Galopins École maternelle La Baronnie (Garencières-Quessigny)
Les Tilleuls 2 rue des Georgeries — Bois le Roy Pour le compte du SIVOS de Bois le Roy - L'Habit
Les Petits Artistes École maternelle intercommunale de Chavigny pour le compte du sivos de chavigny-Bailleul, Coudres et Lignerolles
Les Croth'Mignons École primaire - Croth
Les Loustics École maternelle — La Forêt du Parc
Le jardin des loisirs Salle Polyvalente - La Couture-Boussey

Les Lutins de la vallée École primaire — Garennes sur Eure
Les Écureuils Allée des Tilleuls — Marcilly sur Eure
Les Cyprès de Loin École primaire - Prey
La Clé des Chants Château Drouet — St-André de l'Eure
1.2.3 Soleil Centre aéré de Grossoeuvre

Les Moussaillons de Mousseaux Neuville Suivi du Contrat Enfance et Temps libre

Actions éducatives en direction de la jeunesse.

22° Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires, et structures enfance et jeunesse.

Ajout d'une nouvelle compétence facultative : «Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants : Aires de camping-car existantes et à venir

le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey
le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie (Gauville/parville)
le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
voies itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique ».

EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN)

EVOLUTION DES COMPETENCES
EXERCEES PAR EPN AU 1 ER JANVIER 2019

La Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° En matière de développement économique :

actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales
création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

programme local de l'habitat ;

politique du logement d'intérêt communautaire ;
actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville :

élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, comprenant :

l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
la défense contre les inondations et contre la mer ;
la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;;

6° En matière d'accueil des gens du voyage aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES

8° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

9°

Assainissement

10° Eau

11° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

12° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

COMPETENCES FACULTATIVES

13° Animation, coordination, évaluation et mise à jour du SAGE de

l'Iton. 14° Ruissellement

15° Développement de l'enseignement supérieur

16° Appui à la recherche

17° Appui à la formation professionnelle

18° Développement des usages et réseaux numériques

19° Cohésion sociale et territoriale
20° Petite enfance :

Construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des :

- multi accueil collectifs

crèche familiale,

- halte-garderie
- micro-crèche

relais assistantes maternelles

Elaboration et mise en oeuvre des dispositifs contractuels relatifs à la Petite Enfance

21° Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

22°Soutien au sport de compétition de haut niveau dans les domaines suivants : Basket Bail, Volley Bail et Hand Bali

23° Soutien aux activités et manifestations événementielles à rayonnement

communautaire 24° Fourrière animale

25° Constitution en Centrale d'achats

26 «Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants

Aires de camping-car existantes et à venir

le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey

le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie (Gauville/parville)

le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)

les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux

: voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique »

2) Transport Scolaire

C'est une compétence d'EPN. Une analyse est en cours pour élaborer une procédure avec le SITS de Fontaine sous Jouy pour les communes concernées (nota : la part communale était transférée depuis 1994 à la CCPE puis à la CAPE et à SNA.

Personnel communal

Modification de la durée hebdomadaire de service du poste de la secrétaire de Mairie,

Vu la demande par courrier de Madame Marie-Laure BENOIST du 10 juillet 2018, occupant le poste de secrétaire de Mairie souhaitant modifier sa durée hebdomadaire de service

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter de de modifier la durée hebdomadaire de service du poste de la secrétaire de Mairie occupée par cette personne de 35h00 à 28h00 à compter du 01/10/2018. Il charge Monsieur le Maire de recruter une personne pour compléter ce poste et assurer les permanences de Mairie de fin de journées.

Informations diverses

- Le 26 juillet vers 18h, Madame Christine Perrier organise un pot de départ et y invite le Conseil municipal.

Prochaine réunion du Conseil municipal Jeudi 20 Septembre 2018 à 19h30

J.POUCHIN	**R.NORBLIN** **Pouvoir de M.Philippe**	**L.HEBERT**	**M.RIO**	**F.DESDION**
C.MARON	**T.DEHAUMONT** ***Absent, excusé***	**P.BRAY**	**A.M.TURMEL**	**M.DUPAS**
L.HUZE	**I.BAILLY- PURNU** **Absente, excusée**	**A.LEBARON**	**M.PHILIPPE** **Pouvoir à R.Norblin**	**F.LAMBLARDY**